



Perpignan, le 10 janvier 2023

**Décision n° 2023-003 du 10 janvier 2023 portant composition du Comité Électoral Consultatif de l'Université de Perpignan**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.719-3 ;  
Vu les statuts de l'université de Perpignan, notamment son article 44 ;  
Vu la décision n° 2020-058 du 22 octobre 2020 proclamant les résultats du scrutin du 20 octobre 2020 organisé pour l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux ;  
Vu la décision n°2021-090 du 14 décembre 2021 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'Université de Perpignan Via Domitia ;  
Vu les désignations effectuées par les listes représentées au Conseil d'Administration de l'Université de Perpignan,

**DECIDE**

**Article 1-** Le comité électoral consultatif chargé d'assister le président dans l'organisation de l'ensemble des opérations électorales est constitué comme suit :

- Le Président ou son représentant
- Le directeur général des services ou son représentant

**Membres représentant le personnel enseignant :**

- Mme Nathalie SOLOMON, liste « Ensemble et autrement pour l'UPVD »
- M. Christophe BELIN, liste « UESR : une Université Engagée, Solidaire, Responsable »

**Membres représentant le personnel BIATSS :**

- M. Alexandre VIVIER-MERLE, liste « CGT FERC SUP »
- Mme Isabelle OLIVE, liste « SNPTES UPVD DEMAIN »

**Membres représentant les usagers :**

- M Ronny GUEGUEN, liste « FRR Formation Recherche Rayonnement »
- M. Alexandre Ortiz-Bodiou , liste « UNI : une ambition pour l'UPVD »
- M. Abdoul-Razak MOUSSA TANKARI, liste « Connexion des étudiant-e-s pour l'UPVD/REU »

**Un Représentant du recteur de l'académie.**

**Article 2-** La décision susvisée du 14 décembre 2021 est abrogée.

**Article 3-** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion <admin-info> et sur le site internet de l'université.



Président de l'université,

Yvan AUGUET